



## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AUBIN-ÉPINAY

du lundi 29 Janvier 2024

\*\*\*\*\*

### PROCÈS-VERBAL DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN-EPINAY se sont réunis en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vingt-trois janvier deux mille vingt-quatre conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales ;

Et sous la présidence de M. Benoît ANQUETIN, Maire.

**Présents :** Benoît ANQUETIN, Daniel ARDANUY-MOLENS, Patrice DELORRIER, Catherine FINETTI, Gaël GIBERT, Joël LABOULAIS, Nathalie LAPLAIGE, Florence LE BRAS, Hubert LEFRANÇOIS, Caroline LINÉ, Marielle LOUVET, Angelina PIOU, Jean VIGREUX

**Absents excusés :** Virginie TURPIN ayant donné procuration à Catherine FINETTI  
Isabelle MARCOTTE

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Mme LE BRAS Florence est désignée secrétaire de séance.

#### **1. Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 04 Décembre 2023**

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 04 Décembre 2023 , dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire. Il demande si celui-ci appelle des observations et remarques de la part de l'assemblée.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ADOPTE à l'unanimité des membres présents et représentés, le procès-verbal.

Pour l'adoption : 13

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

## **2. DCM 2024.01 - Approbation de la convention de mise à disposition de Broyeurs (Métropole Rouen Normandie)**

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Métropole s'est engagée dans une démarche de mobilisation, dite « Cop21 locale », de l'ensemble des acteurs du territoire en faveur du climat, en particulier les communes et les citoyens. L'objectif était d'aboutir à la signature des Accords de Rouen pour le Climat, d'ici à la fin de l'année 2018.

Dans le cadre du PACTE, la Métropole s'est engagée à mener des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au jardinage durable. Ces actions contribuent aux objectifs du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Métropole, en cours d'élaboration, visant notamment à la réduction des déchets végétaux, en particulier des tonnages présentés à la collecte en porte-à-porte. Ces actions répondent aux objectifs de protection de la biodiversité, notamment la qualité agro-écologique des sols grâce au recyclage des déchets végétaux à la parcelle tout en contribuant à la préservation de la ressource en eau par la promotion des pratiques de jardinage sans produits chimiques.

Pour répondre à ces objectifs, la Métropole développe des actions de sensibilisation et d'accompagnement des pratiques de jardinage durable depuis 2010. Elle souhaite ainsi accompagner les bonnes pratiques par des incitations concrètes qui rendent plus facile le « bon geste », accompagner la réduction du geste de jeter ses déchets dans le but d'être collectés par le service de collecte et de traitement des déchets.

La Métropole a pour ambition d'impulser les changements de comportements des producteurs de déchets organiques et végétaux pour ainsi permettre de diminuer la production de déchets ménagers et de contribuer à la protection de l'environnement.

Par délibération du conseil du 22 mars 2021, la Métropole s'est engagée, dans le cadre d'une expérimentation, dans la mise en place d'un dispositif de soutien à la pratique du broyage individuel en mettant en place un dispositif de soutien à l'achat de broyeurs.

La métropole souhaite également permettre aux ménages intéressés, mais pour lesquels l'achat ne serait pas adapté à la pratique envisagée, de tester le matériel et la pratique avant un potentiel achat (besoins ponctuels, linéaires de haies faibles...).

La Métropole propose ainsi de mettre à disposition des communes volontaires deux broyeurs à végétaux aux fins de prêts aux usagers intéressés par le dispositif pour une durée de 3 ans. Cette mise à disposition au profit des particuliers intéressés sera formalisée par un contrat de prêt régularisé entre la commune et le bénéficiaire.

La commune s'engage parallèlement à une session de formation pour les utilisateurs et dans un programme d'animation pour les habitants. La commune prendra en charge les frais de réparation des broyeurs (pièces et main d'œuvre au tarif en vigueur) consécutifs à une utilisation non conforme ou à un usage intensif.

Cette mise à disposition au profit des communes est formalisée dans le cadre d'une convention de mise à disposition signée entre la Métropole et la commune de Saint-Aubin-Epinay.

Il est proposé d'approuver les termes de la convention-type proposée dans ce cadre.

Monsieur ANQUETIN précise que l'objectif du prêt de ces deux broyeurs est de permettre aux habitants de broyer des fines branches pour en faire des copeaux pour chez eux. Par conséquent cela réduirait la quantité de déchet vert à ramasser et les allers-retours à la déchetterie.

Pour faciliter la mise en place de ce prêt, Madame LE BRAS suggère de fixer des créneaux horaires pour que les habitants puissent venir récupérer les broyeurs à des moments précis.

M. VIGREUX quant à lui souhaite que les broyeurs soient stockés au service technique de la commune afin de proposer une formation rapide aux administrés pour que ces deniers puissent les utiliser en toute sécurité.

Monsieur ANQUETIN souhaite pour le moment les mettre dans le bâtiment côté de la mairie afin que les secrétaires puissent organiser l'utilisation des broyeurs. Il s'agit pour le moment d'observer une période de test et de faire évoluer la situation si besoin.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'autoriser le partenariat entre la Métropole Rouen Normandie et la commune concernant la mise à disposition de broyeurs,
- d'approuver les termes de la convention,
- d'autoriser M. le Maire à la signer ainsi que toute pièce relative à ladite convention.

Pour l'adoption : 13

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

**Mme Angelina PIOU est arrivée à 18h55 et prendra part aux prochaines délibérations.**

### **3. DCM 2024.02 - Avis portant sur le Plan de Mobilité (PDM) de la Métropole Rouen Normandie**

Conformément à l'article L1214-4 du Code des Transport, les communes de la Métropole Rouen Normandie ont été sollicitées pour émettre un avis sur le Plan de Mobilité arrêté à l'unanimité par le conseil métropolitaine du 25 Septembre 2023.

Ce Plan de Mobilité, élaboré à la suite du plan de déplacements urbains arrivé à échéance, c'est un document de planification qui anticipe les évolutions à moyen et long terme et qui vise à l'équilibre entre les besoins de mobilité d'une part, et la protection de l'environnement et la santé ainsi que le renforcement de la cohésion sociale et urbaine d'autre part.

Il a fait l'objet d'une large concertation tout au long de son élaboration.

Les principaux objectifs concernent :

- Le rééquilibrage des parts entre les différents modes de déplacement, au profit des modes doux et des transports en commun,
- L'extension maximale de la gratuité,
- Le développement des modes transports : tramway et trains,

Au-delà des grandes orientations et des objectifs affichés, il se veut être un outil de programmation des investissements et actions qui vont concourir à sa mise en œuvre.

Vu le projet de Plan de Mobilité arrêté par le conseil métropolitain,

Considérant que la mobilité doit répondre à l'urgence climatique tout en demeurant un facteur de cohésion,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, l'unanimité des membres présents et représentés,

- Emet un avis favorable sur ce projet de Plan de Mobilité.
  
- Pour l'adoption : 14
- Contre l'adoption : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0
- 

#### **4. Fixation des tarifs pour le mini-camp – Clécy**

À la suite des multiples échanges sur le sujet, et en l'absence de Mme Virginie TURPIN en charge du dossier, le Conseil Municipal a décidé de reporter le vote de cette délibération lors d'un prochain Conseil.

#### **5. Proposition des colonies de vacances proposée par Des Camps sur le Comète**

À la suite des multiples échanges sur le sujet, et en l'absence de Mme Virginie TURPIN en charge du dossier, le Conseil Municipal a décidé de reporter le vote de cette délibération lors d'un prochain Conseil.

**Mme Caroline LINÉ s'excuse un empêchement l'oblige à quitter la séance.**

#### **6. Délibération relative à l'instauration de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat**

En l'absence de l'avis du comité social territorial, le Conseil Municipal a décidé de reporter l'adoption de cette délibération au prochain Conseil Municipal.

#### **7. DCM 2024.03 - Fixation tarif cantine réduit pour les Saint-Aubinois bénéficiant des minima-sociaux**

Sur proposition du CCAS, Monsieur ANQUETIN propose de revoir le tarif réduit pour les enfants déjeunant au restaurant scolaire des administrés Saint-Aubinois bénéficiant des minima sociaux (et notamment Revenu de Solidarité Active, Allocation Adulte Handicapé, Allocation Spécifique de Solidarité... etc.) ou de la Prime d'activité.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'adopter le nouveau tarif réduit à compter du 01 Février 2024 :

Repas régulier		Tarif réduit
Nombre d'enfants par foyer déjeunant à la cantine	1 enfant	1 €
	2 enfants	1 €
	3 enfants ou plus	1 €

Pour l'adoption : 13  
Contre l'adoption : 0  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.  
Le Maire,  
Benoît ANQUETIN

Les Conseillers